



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Irak

Question écrite n° 49937

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le drame vécu par le peuple irakien en conséquence de l'embargo international décrété et appliqué à la suite de la guerre du Golfe. De l'avis de tous les observateurs ayant pu se rendre sur place ces derniers mois, si rien n'est fait dès aujourd'hui en grande urgence, le peuple irakien sera victime d'une catastrophe humanitaire majeure, dans les tous prochains mois. Selon l'Organisation mondiale de la santé, le taux de mortalité concernant les enfants de moins de cinq ans a été multiplié par six depuis l'imposition des sanctions. Le nombre des enfants morts des suites de l'embargo peut être estimé, de 1991 à 1995, à 250 000, rien que dans les hôpitaux. Le système sanitaire irakien est aujourd'hui dans un état de dénuement extrême, il est littéralement à reconstruire, les médecins ne disposent pas du minimum de matériel et de médicaments pour assurer les soins vitaux, leur isolement de la communauté médicale internationale, du fait de l'embargo, est également des plus dramatiques. Cette réalité ne laisse bien sûr pas indifférentes les associations humanitaires. C'est ainsi que « La Chaîne de l'Espoir », une association de médecins, a déposé il y a quelques mois déjà à la direction de l'action humanitaire du ministère des affaires étrangères, un projet visant à l'envoi, à Bagdad, d'une mission en cardiopédiatrie. Composée de huit personnes et disposant de matériel lourd, cette mission pourrait opérer une vingtaine d'enfants et nouer le contact avec les chirurgiens irakiens. Elle ferait durant son séjour l'inventaire des besoins en formation afin d'engager une coopération franco-irakienne sur une longue période. Ce volet formation est, à cet égard, capital pour permettre à la médecine et à la chirurgie irakiennes de ne pas être coupées, dans le contexte de l'embargo, des évolutions thérapeutiques intervenues ces dernières années. Considérant les effets humains, sanitaires catastrophiques de l'embargo, ce qui plaide d'ailleurs pour la mise en place rapide du programme « pétrole contre nourriture » qui prend un retard préoccupant et, plus fondamentalement, pour la levée rapide des sanctions infligées au peuple irakien. Considérant la nécessité pour la France d'agir pour une vraie coopération avec l'Irak, qui pourrait prendre pleinement appui et concrétiser le protocole sanitaire et social franco-irakien déjà existant. Considérant dans cette perspective l'intérêt de la démarche proposée par l'association « La Chaîne de l'Espoir », il lui demande les dispositions qu'il compte prendre, y compris en ce qui concerne la mobilisation des moyens financiers nécessaires correspondants.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49937

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1465